

[Version préliminaire : document de travail]

Commission de coopération environnementale
Participation des populations autochtones

Présenté au :

**Secrétariat de la
Commission de coopération environnementale**

Septembre 2003

Préparé par :

**John Reid
Ottawa, Canada
Tél. : (613) 715-9205
Courriel : Jhhreid@cs.com**

La Commission de coopération environnementale (CCE), qui a été créée en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, est chargée de s'occuper des questions environnementales en Amérique du Nord dans une perspective continentale, en portant une attention particulière aux questions associées à la libéralisation des échanges.

La présente publication a été préparée pour le Secrétariat de la CCE et ne reflète pas nécessairement les vues des gouvernements du Canada, du Mexique ou des États-Unis.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie sous n'importe quelle forme, sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, mais à condition que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE apprécierait recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit inspiré du présent document.

Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, Bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4300; téléc. : (514) 350-4314
Courriel : info@ccemtl.org
<http://www.ccc.org>

© Commission de coopération environnementale, 2003

RÉSUMÉ

Introduction

Suite à l'avis au Conseil n° 02-11 du CCPM, selon lequel « [i]l est constamment question de la nécessité de déployer des efforts pour que les peuples autochtones participent aux programmes et aux projets de la CCE. Cette question préoccupe le CCPM depuis quelques années et [...] le CCPM constate peu d'améliorations tangibles et prie instamment le Conseil de prescrire au Secrétariat d'améliorer cette situation », et à la réponse du Conseil, [TRADUCTION] « nous reconnaissons qu'il y a encore matière à amélioration et nous serons heureux de travailler de concert avec le Secrétariat et le CCPM afin d'examiner les mesures additionnelles qui pourraient être prises pour amener les populations autochtones à travailler avec la CCE », le Secrétariat a entrepris d'étudier la participation des populations autochtones aux travaux de la CCE et de définir les changements et les améliorations pouvant être apportés. Le présent rapport, préparé dans le cadre de cette étude, aide à déterminer :

- les mesures prises actuellement par la CCE concernant la participation des populations autochtones;
- les défis et les contraintes d'ordre pratique auxquels la CCE fait face;
- les possibilités qui s'offrent à la CCE et le rôle que celle-ci pourrait jouer, ainsi que la manière dont le débat pourrait se poursuivre sur les mesures que l'organisation pourrait, de façon réaliste, prendre.

Ce rapport n'est pas une analyse définitive; il a plutôt pour but de nous aider à trouver les questions qui doivent être posées pour mettre la CCE sur la bonne voie. Le défi, maintenant, consiste à saisir les innombrables occasions et à aller de l'avant, afin d'apporter une réponse concrète à l'avis du CCPM et aux directives du Conseil.

Méthode

Les auteurs de l'étude ont interrogé des personnes œuvrant à l'intérieur et à l'extérieur de la CCE afin d'établir les façons de faire passées et présentes en ce qui concerne la participation des populations autochtones aux activités de la CCE et de recueillir leurs points de vue sur les moyens appropriés d'accroître la participation de ces populations aux travaux de l'organisation. Ils ont également étudié des documents pertinents sur la participation des populations autochtones aux travaux de la CCE et de diverses tribunes et organisations au Canada, au Mexique, aux États-Unis et à l'échelle internationale.

Populations autochtones nord-américaines

Les Autochtones sont les descendants des premiers habitants de l'Amérique du Nord. On compte de 12 à 16 millions d'Autochtones en Amérique du Nord, soit :

- environ un million au Canada (approximativement 3 % de la population);
- entre 8,4 et 12,7 millions au Mexique (entre 9 % et 13 % de la population);
- environ 2,5 millions aux États-Unis (approximativement un pour cent de la population).

Les populations autochtones se caractérisent par une grande diversité et leur situation varie selon le pays. Par exemple, les notions d'« Indien de plein droit » ou d'« Indien inscrit », ou d'« Indien des réserves » existent au Canada et aux États-Unis, mais pas au Mexique. Cependant, suite aux réformes constitutionnelles de 2001 au Mexique, des changements importants sont aujourd'hui apportés aux politiques du pays en ce qui a trait aux populations autochtones.

Pouvoirs

Les populations autochtones nord-américaines, au Canada, au Mexique et aux États-Unis, disposent actuellement de pouvoirs importants, et qui vont croissants, en matière de réglementation. La superficie

du territoire relevant de différentes formes de compétence autochtone augmente de manière appréciable, surtout au Canada. Dans ce pays, entre 30 % et 40 % du territoire (soit entre 14 % et 19 % de l'ensemble de l'Amérique du Nord) sera un jour sous une forme ou une autre d'administration autochtone.

Le rapport donne un aperçu des populations autochtones au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Les avantages potentiels, pour la CCE, d'une participation accrue des Autochtones à ses travaux y sont également examinés.

Populations autochtones - Activités passées et présentes de la CCE

Voici ce que l'étude révèle :

- Le CCPM a périodiquement fourni de précieux conseils sur l'importance de la participation autochtone et sur les moyens d'accroître cette participation, et il a lancé d'importantes activités visant à rejoindre les populations autochtones.
- Par le passé, des efforts ont été déployés dans le cadre de plusieurs programmes de la CCE pour obtenir la participation des populations autochtones, et un certain nombre de représentants ont siégé à divers comités.
- Il n'existe pas actuellement à la CCE de processus de planification pour assurer la participation des populations autochtones; leur participation est souvent ponctuelle.
- La CCE ne possède pas de base de données propre aux populations autochtones. De nombreux gestionnaires de la CCE ne savent pas très bien comment obtenir la participation des populations autochtones, et il est admis qu'ils ne disposent pas d'un réseau efficace pour communiquer avec elles.
- De nombreuses collectivités et organisations autochtones semblent peu connaître, voire ne pas connaître du tout, la CCE et ses activités.

Regard vers l'avenir

La participation accrue des populations autochtones aux travaux de la CCE exigera probablement une démarche axée sur le partenariat, ainsi qu'une perspective et un engagement à plus long terme de la part de la CCE en ce qui a trait à la place accordée aux populations autochtones.

Prochaines étapes

Voici un résumé des recommandations qui sont présentées de façon plus étoffée dans le rapport. Ces recommandations portent sur des mesures à court et à moyen terme qu'il conviendrait de prendre pour résoudre les problèmes soulevés dans le rapport.

- Élaborer une stratégie pour accroître la participation des populations autochtones aux travaux de la CCE.
- Examiner les moyens de mettre à profit les connaissances traditionnelles au sein de la CCE.
- Faire mieux connaître la CCE et ses activités aux populations autochtones.
- Accroître le nombre de représentants autochtones à la CCE, et la participation des Autochtones aux initiatives de l'organisation.
- Renforcer la coordination entre les divers organes de la CCE et les Parties en ce qui a trait aux questions qui touchent les populations autochtones.